

# Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs

3. rue Bécotte. Victoriaville. Qc G6P 8K6 Tél.: 819 809-2206 Téléc.: 819 809-2230

Courriel: secretariat@sebf-csq.ca site Web: sebf-csq.ca

20 février 2024 Volume 46. numéro 6

Mot de la présidente Nancie Lafond





#### En route vers une convention collective 2023-2028

Tant au niveau du Conseil fédéral (CF) de la FSE que du Conseil général des négociations de la CSQ (CGN), nous avons pris acte du résultat des assemblées générales des syndicats affiliés et nous pouvons désormais affirmer que nos instances décisionnelles ont accepté les deux propositions de règlement. La prochaine étape consiste donc à procéder à l'écriture des textes officiels; les équipes patronales et syndicales sont déjà à l'œuvre. Une fois cette étape franchie, les représentantes et représentants de chaque partie apposeront leur signature, ce qui viendra sceller la nouvelle convention collective 2023-2028.

Le prochain contrat de travail entrera en vigueur après la Un lourd fardeau sur vos épaules signature des textes, mais il est possible qu'une lettre Au cours des vingt dernières années, les compressions égard.

En ce qui a trait aux augmentations salariales, l'entente Avouons cependant que la négociation de nos conditions qui sont dus. En se basant sur les dernières négociations, d'ici la fin de la présente année scolaire et les ajustements réflexion collective sur le système d'éducation du Québec. salariaux pourraient être faits au mois de septembre.

#### La composition de la classe

composition de la classe était une priorité pour les des apprentissages, les programmes de formation, le enseignantes et enseignants. Nous voulions diminuer le temps alloué aux matières et les projets particuliers qui se nombre d'élèves par groupe en misant sur la pondération a sont multipliés dans les milieux pour rivaliser avec l'école priori afin d'avoir du temps pour travailler avec chaque élève. Le gouvernement s'est fermement objecté à toute mesure visant à ajouter des ressources enseignantes dans un contexte de pénurie. Notre équipe syndicale a utilisé tous les moyens possibles pour y arriver, mais la rareté de main-d'œuvre demeure un enjeu réel qui a freiné nos espoirs d'obtenir de meilleures avancées. Nous allons donc nous rabattre sur les sommes décentralisées au niveau local pour trouver des options qui auront un impact significatif sur la composition de la classe en portant une attention particulière pour les cohortes du secondaire. D'ailleurs, nous sommes déjà au travail sur cette question; les discussions sont bien amorcées avec les services Nancie éducatifs.

d'entente soit négociée par les parties pour devancer la budgétaires ont lourdement affecté le réseau scolaire. Les mise en œuvre de certaines dispositions. Ce pourrait être élèves en paient le prix et les profs aussi, par ricochet. le cas notamment pour les clauses qui concernent la C'est pourquoi nous avons mis nos énergies à revendiquer décentralisation des sommes vers le palier local afin de de meilleures conditions de travail pour créer un impact soutenir la composition de la classe. Bien sûr, cela reste à positif sur les conditions d'apprentissage. Nous étions très convenir, mais les parties démontrent un intérêt à cet mobilisés autour de cet objectif et avons obtenu un appui historique de la part des parents et de la population.

prévoit habituellement une période de quelques semaines de travail est vite devenue la négociation d'un projet de pour ajuster les salaires et verser les montants rétroactifs société. Pourtant, cela ne devrait pas reposer uniquement sur le dos des profs; c'est une responsabilité qui incombe à on peut envisager que la convention collective sera signée tous, et, à court terme, il faudra bien lancer une vaste

Cette discussion ne pourra pas faire l'économie d'aborder tous les aspects du réseau : l'intégration des élèves HDAA Dans cette négociation, alléger la tâche en améliorant la en classe régulière, le classement des élèves, l'évaluation privée. Voilà autant de thèmes qui contribuent à alourdir la tâche enseignante et qui ne font pas partie des chapitres de la convention collective.

> Nous devrons assurément investir tous les lieux de discussion pour aborder ces sujets. La CSQ et la FSE s'y attèlent et j'ose espérer que nous serons au rendez-vous!

Salutations syndicales,

Le SEBF fera relâche du 4 au 8 mars inclusivement. Nous vous retrouverons le lundi, 11 mars.

**BONNE RELÂCHE!** 

# Élèves issus de l'immigration

#### Déploiement de la mesure 15379—stabilité des équipes-écoles

À la suite d'une recommandation du comité paritaire en Les écoles ciblées par la mesure sont les suivantes: adaptation scolaire (CPAS), cette mesure est utilisée pour procéder à l'embauche de ressources enseignantes afin de soutenir le personnel enseignant qui accueille des élèves ILSS dans les écoles primaires et secondaires ayant un IMSE 7 à 10. Les enseignantes et les enseignants concernés sont celles et ceux qui accueillent plus d'un élève ILSS par groupe.

En raison du contexte de pénurie, il n'a pas été possible d'embaucher des ressources enseignantes pour effectuer cette tâche à temps plein. Cette année, chaque école ciblée sera donc responsable d'assigner les périodes attribuées à la ressource enseignante de son choix.

Le soutien offert peut notamment prendre les formes suivantes:

- ⇒ Co-enseignement;
- ⇒ Enseignement par sous-groupes;
- ⇒ Libérations (formation, concertation, évaluation, planification, etc.).

- Ste-Marguerite-Bourgeoys
- Mgr-Milot
- $\Diamond$ Sacré-Cœur
- Notre-Dame-de-l'Assomption de Daveluyville
- Ste-Famille de Plessisville
- St-Édouard
- Polyvalente La Samare
- Secondaire Ste-Anne

Un courriel sera acheminé aux membres du comité EHDAA des écoles concernées afin de fournir des précisions supplémentaires. Un nouveau portrait de la situation sera effectué à la mi-mars et la liste des écoles visées sera mise à jour.

#### Par Sonia Laliberté, vice-présidente



## Évaluation de la scolarité—Reclassement

Le reclassement des enseignantes et enseignants s'effectue une fois par année et le rajustement de traitement se fait à la 101<sup>e</sup> journée. Pour ce faire, il est suggéré de remettre à l'employeur le plus rapidement possible les documents (relevés de notes, bulletins, certificats, diplômes, brevets et autres documents officiels) servant à l'évaluation de la scolarité. Il est fortement recommandé de demander à l'employeur si le dossier est complet au moment de la remise des documents.



Pour qu'un ajustement de traitement se fasse à la 101<sup>e</sup> journée de l'année en cours, les deux conditions suivantes doivent être respectées:

- ⇒ La personne enseignante doit avoir complété les études nécessaires à une nouvelle évaluation au plus tard le 31 janvier;
- ⇒ Elle doit fournir avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année scolaire en cours les documents requis.

Si vous croyez que l'évaluation de la scolarité ou l'application de la rétroactivité n'a pas été effectuée adéquatement, veuillez nous aviser le plus rapidement possible puisque si un grief est nécessaire, un avis devra être transmis dans les 40 jours ouvrables de la date de l'événement.

Par Sonia Laliberté, vice-présidente

# Coupure de traitement en lien avec l'exercice de la grève

Le 1<sup>er</sup> février dernier, un avis de grief a été transmis à l'employeur pour contester certaines coupures de traitement effectuées lors des journées de grève des 6, 21, 22 et 23 novembre et du 8 au 14 décembre 2023. Nous sommes à • documenter le dossier dans le but d'entamer des discussions avec le CSS et de soumettre le grief à l'arbitrage, le cas échéant.

L'analyse des dossiers reçus nous permet de mettre en lumière les problématiques les plus fréquentes:

#### Grève de courte durée—6 novembre 2023

Préscolaire-primaire: Une période libre sans tâche à l'horaire ne doit pas engendrer de coupure.

coupure.

Dans tous les cas, pour le 6 novembre 2023, la formule pour effectuer la vérification est la suivante:

Nombre de minutes à l'horaire (tâche éducative + accueil et déplacement) / 300 minutes = nombre d'unité à couper

#### Grève de journées complètes (novembre et décembre 2023)

- Le personnel à 100 % de tâche: Aucune problématique
- Pour le personnel de tous les secteurs à moins de 100 % de
  - ⇒ S'assurer qu'aucune coupure n'a été effectuée lors d'une demi-journée où la présence n'était pas requise;

- ⇒ S'assurer qu'aucune coupure n'a été effectuée pour la journée pédagogique du 8 décembre si la présence n'était pas requise.
- Pour le personnel du secondaire et pour les spécialistes à moins de 100 % de tâche:

En raison des nombreux cas de figure, il nous est impossible de vous transmettre des lignes directrices afin que vous puissiez procéder vous-mêmes à la vérification. Nous vous donc à nous acheminer par courriel (secretariat@sebf-csq.ca), si ce n'est pas déjà fait, vos relevés de paie #12 et #13 ainsi que votre horaire afin que nous puissions procéder aux vérifications nécessaires.

#### Secondaire: La pause ne doit pas être prise en compte dans la Que faire si la coupure ne correspond pas à la durée de la tâche non effectuée?

Nous vous invitons à effectuer une première vérification auprès de la secrétaire de votre établissement. Si cela relève d'une erreur, une correction pourra alors être demandée au service de la paie.

En cas de doute ou de désaccord, vous pouvez nous acheminer par courriel (secretariat@sebf-csg.ca) les relevés de paie correspondant à la période de paie où la coupure a été effectuée (#11, #12 ou #13) et votre horaire.

Par Sonia Laliberté, vice-présidente

### Horaire modifié de la session des épreuves ministérielles de juin 2024

Le 1<sup>er</sup> février, nous avons pris connaissance de l'Info/Sanction 23 L'horaire officiel modifié est désormais disponible sur le site du jusqu'au 19 juin.

Nous avons immédiatement contacté le Ministère pour faire des positivement les décisions. représentations et trouver des solutions. Des échanges se sont poursuivis en soirée et le lendemain matin et ont finalement Enfin, nous vous rappelons qu'en vertu de notre convention mené le Ministère à réviser les dates des épreuves au primaire. (annexe 5), le personnel enseignant de la FSE a droit à une Pour les épreuves au secondaire, bien qu'aux faits de journée et demie de libération en 4<sup>e</sup> année et à 2 jours en 6<sup>e</sup> problématiques liées à certains calendriers scolaires locaux et année pour la correction des épreuves ministérielles au aux délais de corrections serrés, aucune nouvelle modification primaire. n'a pu être apportée puisque, pour le Ministère, les délais de report annoncés au plan de rattrapage étaient généralement Source: FSE respectés.

-24-27 précisant les dates de report des examens ministériels en ministère de l'Éducation. Il est possible de constater que lien avec le plan de rattrapage. Nous avons rapidement constaté l'horaire des épreuves du primaire ne dépasse pas le 13 juin. plusieurs problématiques engendrées par ces changements, Nous sommes conscients que cette modification ne règlera pas notamment avec le report de certaines épreuves au primaire tous les problèmes occasionnés par le report des épreuves, mais nous estimons fièrement que la FSE a exercé son leadership pour porter la voix de ses membres au Ministère et influencer

Pour suivre nos activités ou pour vous informer par différents articles intéressants, suivez-nous sur notre page Facebook.



# AVANTAGESIRIS

# UNE MEILLEURE VISION POUR TOUTE VOTRE FAMILLE

Votre organisation est membre du programme Avantage IRIS et cela signifie que vous et votre famille avez droit à des avantages exclusifs en matière de soins oculaires chez IRIS. Il n'y a pas de frais pour vous, c'est facile de s'inscrire et vous profiterez de tous les avantages offerts par IRIS comme la facturation directe à votre assurance, le financement sans intérêt, la garantie inconditionnelle IRIS et plus encore.

# **RÉCLAMEZ VOS AVANTAGES DÈS AUJOURD'HUI**

Visitez n'importe quelle boutique IRIS ou visitez iris.ca/avantages et utilisez le

code d'accès : FSEFSE



### **VOICI QUELQUES-UNES DE VOS OFFRES EXCLUSIVES**

#### LUNETTES DE PRESCRIPTION ÉCONOMISEZ 150 \$

À l'achat de lunettes comprenant une monture et des lentilles de prescription traitées antireflet (lentilles d'une valeur de 250 \$ ou plus).\*

#### LUNETTES DE SOLEIL DE PRESCRIPTION ÉCONOMISEZ 150 \$

À l'achat de lunettes comprenant une monture et des lentilles solaires de prescription.\*

# PROTECTION SOLAIRE ÉCONOMISEZ 50 \$

À l'achat de lunettes solaires sans prescription de 100\$ ou plus.\*

#### Des questions ou besoin d'aide supplémentaire?

Envoyez-nous un courriel à l'adresse : avantages@iris.ca

\*Seuls les membres du Programme des Avantages IRIS peuvent utiliser les offres du programme. Les avantages doivent être présentés au moment de l'achat. Une seule offre du Programme des Avantages IRIS peut être appliquée à chaque transaction. Ne peut être jumelé à aucune autre offre IRIS, remise instantanée, carte IRIS, certificat IRIS, offre en boutique ou promotion.

Non applicable sur les lunettes de sécurité ou les lunettes de sécurité pour le sport. Exclut tous les forfaits. D'autres conditions peuvent s'appliquer, renseignez-vous en boutique.